

Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Arrêt de travail de +30 jours : et si vous gardiez le lien ?

 Le rendez-vous de liaison : un levier encore peu utilisé



Le constat

Un arrêt long, c'est souvent :

✗ une rupture avec l'entreprise

🤔 des incertitudes pour le salarié

🕒 un retour difficile à anticiper

👉 Pourtant, un échange simple peut tout changer

C'est **quoi** ?

Le rendez-vous de liaison c'est :

 un temps d'échange pendant l'arrêt

 non médical

 centré sur la reprise

 Objectif : préparer, pas contrôler

À quoi ça sert ?

Ce rendez-vous permet de :

-  maintenir le lien avec le salarié
-  l'informer sur ses droits
-  présenter des solutions d'accompagnement
-  anticiper les aménagements possibles
-  évoquer une visite de pré reprise

 On parle de reprise... sans pression

Qui est **concerné** ?

Tous les salariés en arrêt de travail de **plus de 30 jours**

 arrêt continu ou discontinu

Qui peut **le proposer** ?

- ➡ L'employeur
- ➡ OU le salarié

Dans tous les cas :

👉 L'employeur doit informer de la possibilité de l'organiser

Comment ça se **passe** ?

 En présentiel ou à distance

 À une date proposée sous 15 jours

L'employeur doit informer la salarié sur :

 l'objectif du rendez-vous

 son caractère facultatif

Et le **SIST Narbonne** ?

Votre médecin du travail peut :



vous fournir des ressources



participer au rendez-vous sur votre demande

⚠ L'employeur doit **prévenir** le SIST Narbonne **au moins 8 jours avant** la tenue du rendez-vous

Point **essentiel**

Le rendez-vous

✗ n'est pas obligatoire

⊘ peut-être refusé par le salarié sans conséquence

Conclusion



Anticiper, c'est éviter les situations de rupture



Le rendez-vous de liaison est simple à mettre en place



Et utile pour tous, employeurs et salariés

Des questions sur la prévention de la désinsertion professionnelle ?



Contactez pdp@sist-narbonne.com